

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 5 décembre 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-009-16812/24/BM**

### **■ Attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier pour un projet porté par l'entreprise Delta Sertec - Approbation d'une convention 108412**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence adopté le 30 juin 2022 s'appuie sur 5 piliers dont celui de l'immobilier d'entreprises comme levier à optimiser. Le dispositif d'aide à l'investissement immobilier mis en place par délibération n° ECO 002-5978/19/CM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2019 puis actualisé par délibération n°ECOR 00315487/23/CM du 7 décembre 2023 vise à favoriser le développement des entreprises via leurs opérations d'investissement immobilier dont le règlement précise des conditions d'éligibilités spécifiques telles qu'une activité comprise dans les filières stratégiques de la Métropole Aix Marseille provence, des critères d'emplois et de développement, une qualité environnementale, ou encore l'inscription dans une démarche RSE.

La société Delta Sertec est installée à Marseille depuis sa création en 1979.

Elle a développé une expertise forte des technologies traditionnelles dites de « courants faibles » pour évoluer vers les technologies IP depuis une quinzaine d'années (Infrastructure numérique - Télécoms d'entreprise Gestion d'énergie et bornes IRVE - Digitalisation des espaces - Sécurité et sûreté électronique).

La société souhaite consolider sa position de leader dans le domaine des technologies intelligentes pour tous les bâtiments, tout en se préparant à une évolution vers les smart data. Elle envisage d'investir dans des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, l'analyse de données issues des systèmes qu'elle déploie dans les bâtiments (smart building) et l'Internet des objets (capteurs IoT pour la gestion technique et énergétique de bâtiment) pour offrir des solutions toujours plus intelligentes.

Depuis ces 6 dernières années son effectif est passé de 30 à 55 collaborateurs et son chiffre d'affaires a augmenté de 4M€ à 6M€ en 4 ans.

Il s'agit donc d'une moyenne entreprise située entre 50 et 250 salariés et prévoit d'ici à 3 ans de passer de 55 à 65 collaborateurs.

L'entreprise envisage la construction de son futur siège, un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> sur 3 étages composé de 650 m<sup>2</sup> de bureaux et 350 m<sup>2</sup> d'entrepôt sur le Technopole de Château-Gombert.

L'entreprise est très engagée dans des actions de RSE et a obtenu pour la 3ème fois le label Empl'itude.

L'entreprise a pour projet de réaliser un « UN SMART BUILDING RESPONSABLE » Reflet de ses activités, intégrant l'ensemble des smart technologies qu'elle déploie pour obtenir une vraie autonomie en énergie (photovoltaïque...) afin d'en faire un showroom à taille réelle.

L'investissement total de l'opération immobilière s'élève à 2,035 millions d'euros réparti comme suit :

- Acquisition du terrain : 235 000 euros HT,
- Travaux de construction : 1,8 millions d'euros.

Cet investissement sera porté par la SCI A2C créée ad hoc, détenue par 3 des 4 actionnaires du groupe DELTA SMART TECHNOLOGIES (Holding de la société DELTA SERTEC).  
Le financement de l'opération sera assuré principalement par un crédit-bail immobilier dont SOGEFIMUR est le chef de file.

L'entreprise a sollicité, dans le cadre de cet investissement immobilier, l'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier (dépôt de la demande en 2023).

La Métropole Aix-Marseille-Provence interviendra à hauteur de 100 000 € HT (soit 4,91% du projet global).

La subvention sera versée au crédit bailleur au titre de l'acquisition d'un bâtiment de service à l'industrie dédié à l'activité de DELTA SERTEC. La subvention sera répercutée sur le montant des annuités du crédit-bail accordé à la SCI A2C, qui répercutera la charge sur la société exploitante DELTA SERTEC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 002-5978/19/CM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2019 approuvant le dispositif métropolitain d'aide à l'investissement immobilier des entreprises et du règlement d'attribution y afférent ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La délibération n° ECOR-003-15487/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant la création du fonds d'aide à l'immobilier pour les entreprises Aix-Marseille-Provence Immo Invest ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Ouï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole est compétente, sur le fondement de l'article L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour définir les aides ou régimes d'aides et pour décider de l'octroi de ces aides sur son territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises ;
- Que l'entreprise a sollicité la Métropole en mai 2023 pour l'octroi d'une aide.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'aide à l'investissement immobilier de 100 000 euros au crédit bailleur SOGEFIMUR - soit 4,91 % de l'assiette éligible - au bénéfice de la société DELTA SERTEC au titre de la construction d'un bâtiment de service à l'industrie.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au titre du budget 2025 et suivants sur le budget principal en section d'investissement- autorisation de programme n°H110G20D01 - opération du Plan Pluriannuel d'Investissement n°210140600D « aide à l'immobilier d'entreprise ».

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, innovation, attractivité territoriale, de la sous-politique Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et du programme Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et seront exécutés par le service gestionnaire 4DDE.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY